

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 JUILLET 2011

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D' ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2010 / SMAEP des Eaux de Loire

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2010 sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable présenté par le SMAEP des Eaux de Loire.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L' ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2010

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.222-4-1 à D.2224-5 de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ce rapport ;

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif de la Commune de Chanzeaux.

RAPPORT D'ACTIVITES 2010 du SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES MAUGES

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'Activités 2010 du Syndicat Mixte du Pays des Mauges.

PROJET DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaboré par les services préfectoraux. Si, à une large majorité, les périmètres des EPCI ont été confortés, il y a néanmoins trois prescriptions de modifications dont l'une concerne le rattachement de la Communauté de Commune du Bocage (Somloire, La Plaine, Coron, Les Cerqueux, Yzernay, Maulévrier) à la Communauté d'agglomération du Choletais (C.A.C.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

-DECIDE de ne pas adopter le projet départemental de coopération intercommunale en précisant que le positionnement de la Commune de Coron est encore à l'étude et n'est pas forcément dirigé vers la C.A.C.

PLU/ DECISION DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE NANTES

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil l'arrêté du 03 juin 2011 rendu par la Cour Administrative d'Appel de NANTES dans l'affaire opposant un administré contre la commune de Chanzeaux dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.

La cour administrative d'Appel de Nantes a décidé de rejeter la requête de l'administré et l'a condamné à verser à la commune de Chanzeaux une somme de 1 000€

Après avoir pris connaissance du dit arrêté, le Conseil Municipal par 12 pour et une abstention
-accepte les termes de la décision rendue par la Cour Administrative d'Appel de NANTES
-décide de laisser la somme de 1000 € à GROUPAMA (protection juridique) qui a financé l'intégralité de la procédure.

CALVAIRE DE LA MONTEE

Monsieur ROCHE informe le Conseil que la restauration du Calvaire de la « Montée » propriété de la commune s'élève à 1 054.11€ TTC.

L'association de sauvegarde des Chapelles et Calvaires de l'Anjou s'est engagée à verser à la commune une subvention de 400€. La Paroisse Saint Pierre de Chanzeaux devrait verser une subvention d'un montant de 327 euros. Il reste à la charge de la commune la somme de 327.11€

Le Conseil charge Mr ROCHE de se rapprocher de la Paroisse Saint Pierre afin que leur engagement verbal soit confirmé.

FAMILLES RURALES

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil une demande de subvention d'un montant de 8 000 € présentée par l'Association FAMILLES RURALES pour le Centre de loisirs Mercredis et Petites Vacances 2011. En Effet lors de la présentation des subventions votées par le Conseil le 10 mars 2011, l'Association avait omis de demander cette subvention.

Après discussion par 12 voix pour et une abstention le Conseil donne un avis favorable au versement de la somme de 8 000€ à l'Association Familles Rurales de Chanzeaux sous réserve que l'Association présente pour le 01 septembre 2011 sa situation financière au 31 août 2011 approuvée par la Fédération Départementale Familles Rurales de Maine et Loire.

A CHANZEAUX LE 26 JUILLET 2011

Le Maire

BODY jean-Pierre